

## COMMENT CHANGER DE BANQUE !

Il arrive de temps en temps que vous soyez exaspéré par les « astuces » de votre banque. Lassé de vous considérer pressurer comme un citron, vous prenez alors la décision de changer. Cette décision mûrement pesée, il faut alors la mettre en application.

Ce n'est pas aussi difficile que cela y paraît mais demande surtout beaucoup de préparation.

Ce changement se prépare en plusieurs étapes qui doivent être scrupuleusement être respectées...

En premier lieu, il faut d'abord demander la convention bancaire en vigueur à l'ouverture du compte par lettre simple puis si vous n'avez pas de réponse dans un délai de 30 jours en recommandé avec AR avec un délai impératif de réponse d'un mois. En cas de silence ce qui sera sûrement le cas, vous n'êtes engagés que par les frais que vous n'avez pas contestés... Bien évidemment il faut garder un double de tous les courriers envoyés...

En deuxième lieu, il faut recenser :

- L'ensemble des comptes concernés
- L'ensemble des organismes concernés par des prélèvements automatiques
- Procéder à une étude des extraits de compte sur une période de 6 mois pour déterminer votre vie bancaire et notamment :
  - ◆ La nature, le montant et la fréquence d'encaissement des revenus dont vous disposez
  - ◆ Le nombre de chèques émis chaque mois
  - ◆ Le nombre de paiement par carte bancaire
  - ◆ Les particularités de votre situation financière
  - ◆ Les crédits en cours y compris les revolving

En troisième lieu, il faut commencer avec son bâton de pèlerin aller voir la concurrence pour obtenir des rendez vous et discuter avec votre « future banque ». Attention, si vous demeurez dans une petite ville, tout le monde se connaît. Vous risquez de vous voir opposer un refus car votre interlocuteur ne voudra pas « fâcher » son voisin... Il faudra alors aller voir ailleurs mais toujours dans un lieu facilement accessible. Il est plus prudent d'avoir un contact direct avec votre chargé de clientèle. L'expérience montre que la distance peut poser des problèmes graves notamment sur l'encaissement de chèques... Il faut définir avec votre nouvelle banque les services que vous avez réellement besoin. Négociez aussi les frais car il ne faut jamais oublier qu'un banquier n'est qu'un commerçant... Et faites tout écrire mais toute cette démarche doit se faire en douceur pour ne pas effaroucher votre nouvelle banque. Le banquier est une personne qui n'aime pas trop les clients difficiles...

En quatrième lieu, lorsque vous avez ouvert un nouveau compte vous pouvez commencer à préparer le déménagement mais, toujours avec ordre et méthode. Là encore la chronologie est importante...

- ◆ Il faut commencer à transférer vos revenus progressivement en commençant par les plus petits pour ne pas trop alerter votre ancienne banque
- ◆ Il faut ensuite retirer l'épargne liquide en laissant un solde minime de l'ordre de quelques euros sur le compte

- ◆ Bien évidemment, dès que les revenus ont été transférés, il faut avertir les organismes que vous payez par prélèvement
- ◆ Surveillez bien les chèques ou les prélèvements non débités car votre ancienne banque peut devenir rancunière... Cela s'est déjà vu !
- ◆ Reste le transfert des PEL, PEA et autres comptes qui ne sont transférables qu'en totalité. Votre nouvelle banque s'en chargera la plupart du temps mais vous devez surveiller que tout se passe bien. Si votre ancienne banque vous demande des frais pour la clôture, les lettres envoyées pour la convention bancaire vont alors servir...
- ◆ Vous pouvez aussi demander à votre nouvelle banque de prendre en charge ces frais...

Vous devrez faire une lettre en recommandé avec AR en joignant une copie de vos deux lettres restées sans réponse... Peu importe que ces frais soient dans la brochure tarifaire dès lors que vous n'avez pas donné votre assentiment. En cas de refus ou de silence, n'hésitez pas à venir nous voir...

Attention ces informations valables juridiquement peuvent être remises en cause par l'application de la loi MURCEF !